



Les Amis de Marcel Rudloff

## **Assemblée Générale 2024 (procès-verbal)**

*Ce rapport est le compte-rendu de l'assemblée générale 2024 de notre Association, la 27<sup>e</sup>, appelée à statuer sur l'exercice 2023. Elle s'est tenue à la Maison de la région Grand Est (salle Marcel Rudloff). Après la partie statutaire, les participants ont pu écouter une conférence de Roland Ries, et échanger avec lui, au sujet de son vécu et de quelques souvenirs en tant que Maire de Strasbourg.*

*Après avoir salué chaleureusement les membres présents, en les remerciant de s'être déplacés pour la circonstance, le président proposa à l'assemblée d'observer un moment de recueillement pour la mémoire de Marcel et Marguerite Rudloff et les disparus de la famille, ainsi que pour les membres et amis de l'Association décédés depuis la dernière assemblée générale : Francis Bueb, ancien lauréat (1999), Francine Leca, ancienne lauréate (2015), Louis Oster, président du jury de 2006 à 2026, Gilbert Roos, qui siégeait également au conseil d'administration, et deux autres fidèles membres : Jean-Paul Wachsmann, et Jean-Jacques Gsell.*

*Ayant fait observer préalablement que l'assemblée est régulièrement constituée, avec 17 membres présents et 31 excusés, dont 22 ayant transmis une procuration (soit 39 votants), le président passa à l'ordre du jour. Tout d'abord (voir plus loin, résolution 1), a été approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la précédente assemblée générale, tenue le 24 juin 2022, au siège du Cercle européen, dont le projet avait été adressé aux membres et figure également en consultation sur le site internet de l'Association.*

### **1. Rapport moral et d'activités**

L'année 2023 aura fortement marqué l'histoire de notre Association. Plus de 25 ans après sa création, elle a décidé de saisir l'opportunité du 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Marcel Rudloff pour se concentrer sur la mise en œuvre d'une série impressionnante d'événements destinés à un large public, au-delà de ses seuls membres. C'était aussi l'occasion de prendre la parole à travers plusieurs médias à la fois pour rappeler les mérites de Marcel Rudloff et pour promouvoir l'Association qui s'est donnée pour mission de perpétuer sa mémoire et les valeurs qu'il incarnait. Les deux objectifs ont été atteints au-delà de ce qui était attendu.

Grâce à un important travail de relations-presse, les médias locaux : journaux (*les DNA, L'Alsace et surtout L'Ami Hebdo*) et radio régionale - que nous remercions - ont largement donné un large écho à nos initiatives. Rappelons notamment les articles « Marcel Rudloff aurait eu 100 ans » publiés autour de la date anniversaire, et aussi une interview sur France Bleu Elsass, qui ont remis en mémoire son œuvre tout en donnant le détail des événements imaginés par l'Association.

Le fil conducteur du Centenaire a été la très belle exposition installée pendant trois mois dans le cadre hautement symbolique de la Maison de l'Avocat. Nous disons une fois de plus notre reconnaissance au Bâtonnier de l'Ordre, Bruno Huck, de nous avoir accueillis dans ses locaux pour la partie majeure des événements et rencontres.

Il est juste de rappeler que nous le devons aussi à la confraternité de la profession des avocats avec l'un de leurs illustres prédécesseurs, et en particulier à Jean Paillot qui a été un moteur essentiel pour l'opération. C'est lui qui nous a incités à nous appuyer sur les compétences de l'agence de communication Trente Deux

et de Philippe de Melo, pour l'élaboration du concept de l'exposition, dont l'intervention a été judicieuse et efficace. C'est lui aussi qui a inspiré et accompagné le groupe de travail ad hoc qui s'était mis au travail, dès le dernier trimestre de l'année 2022, autour de notre vice-président Albert Hamm qui en a assuré la coordination.

Pendant plusieurs mois, le programme a ainsi été élaboré et mis en œuvre, grâce à la participation active de plusieurs membres, en particulier Hélène et Geneviève Rudloff, Marie-Paule Urban et Denis Atzenhoffer, mais aussi d'autres membres et amis, notamment Bernard Deck, directeur de *L'Ami Hebdo*, et Yolande Baldewck, journaliste. Et nous ne devons pas oublier tous les participants aux tables rondes, une vingtaine de personnalités qui, toutes ont connu Marcel Rudloff ou fait un bout de chemin avec lui dans les différents domaines, où il excellait : la carrière professionnelle comme avocat et juriste, la vie politique et l'action publique, les engagements sociaux et associatifs. Avec sa guitare, Roger Siffer a apporté sa touche artistique en interprétant une chanson emblématique pour le vernissage de l'exposition.

Rappelons dans les grandes lignes le programme du Centenaire qui s'est échelonné de mars à juin 2023 :

- En hommage au militant chrétien et croyant qu'il fût, le point de départ a été une messe d'action de grâce célébrée, par le Chanoine François Geissler, le jour anniversaire du 15 mars, en la Cathédrale de Strasbourg (Chapelle Saint Laurent).
- Quelques jours après, le 23 mars (date anniversaire de son décès en 1996), à la Maison de l'Avocat, ce fut le vernissage de l'exposition qui a rappelé les valeurs qui ont guidé l'homme et présenté ses nombreux engagements et qui est restée en place jusqu'au 23 juin. Les panneaux ont été conservés, avec le projet de pouvoir les réinstaller durablement ou ponctuellement en d'autres lieux.
- Et puis il eut la série de tables rondes thématiques qui ont attiré plus de 150 personnes au total :
  - Une première table ronde (23 mars) sur le thème « le juriste » avec la participation de plusieurs avocats et spécialistes du droit (Jean Paillot, Denis Atzenhoffer, Benjamin Fargeaud, Eric Sander, Jean-Paul Wachsmann et Monique Nadal).
  - Une deuxième table ronde (13 avril) a évoqué « le militant politique et l'élus alsacien », animée par Yolande Baldewck, avec la participation historique de Jean-Marie Bockel, Germain Gengenwin, Daniel Hoeffel, Fabienne Keller, Roland Ries et André Reichardt.
  - Une troisième table ronde (4 mai) a mis en exergue « le militant associatif et chrétien » ; animée par Bernard Deck, elle a réuni Odile Uhlich Mallet, Jean-Luc Hiebel et François Hatterer.

Des instants forts resteront en mémoire de ceux qui les ont vécus. Par exemple, la qualité exceptionnelle de la table ronde des politiques, avec un Daniel Hoeffel en verve, qui a démontré que le message de Marcel Rudloff et les valeurs qu'il promouvait restent pertinents et actuels. Ou encore la présentation de la vidéo émouvante réalisée par le service audiovisuel de l'Université des Sciences humaines, le 26 novembre 1993, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la rafle à l'Université de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand (merci, Albert Hamm !).

À juste titre notre Association peut être fière du succès obtenu avec ces événements. Il donne du sens au travail de mémoire que nous avons mené depuis la création de l'Association et confirme que les valeurs qu'elle tente de promouvoir restent actuelles tout autant que l'œuvre de celui qu'elle célèbre. Grâce à la bonne et sage gestion de nos comptes depuis le départ de l'association, nous avons été en mesure d'autofinancer entièrement le coût de l'exposition et de la communication autour de l'événement, à hauteur de 12 k€. Ce montant n'inclut ni l'espace, aimablement mis à disposition par la Maison de l'Avocat, ni les prestations prises en charge directement par l'Ordre, notamment à l'occasion du vernissage de l'exposition, mais aussi lors des tables rondes, en particulier celle avec les politiques.

Tout en ayant été très perturbée médicalement pour votre serviteur, la vie de l'Association a néanmoins été marquée par d'autres moments qui font partie de son cycle annuel. À commencer par les réunions de travail du Conseil d'administration. À la suite des renouvellements et l'élection d'un nouvel administrateur (Jean Christophe Knorr) lors de la dernière assemblée générale, il se composait de 28 membres, ramené à 26 suite aux décès de Gilbert Roos et de Louis Oster. Il s'est réuni à 3 reprises, dans les locaux de la Maison de la Région, salle Marcel Rudloff, les 9 février (16 présents), 25 septembre (15 présents) et 5 décembre (11 présents) ; en raison de l'indisponibilité du président, la réunion prévue initialement le 30 mai a été remplacée par un compte-rendu détaillé échangé avec les administrateurs.

À noter que lors de la réunion du mois de septembre un débat très animé a concerné une question que j'avais évoquée à plusieurs reprises déjà et en différents termes en assemblée générale, à savoir la suite et l'avenir de l'Association, eu égard en particulier à la lente, mais régulière diminution des membres cotisants et de la part croissante dans notre budget des ressources provenant de subventions de plus en plus aléatoires.

Un petit groupe de travail s'est réuni le 9 octobre pour commencer à se pencher sur le sujet. Leur volonté est de poursuivre dans l'immédiat et d'éviter une rupture afin de ne pas menacer l'avenir de l'Association. Nous saluons le fait que quelques volontaires ont accepté de prendre le relais du président et du trésorier, pour intervenir sur l'élaboration des dossiers de demandes de subvention, charge de plus en plus pesante.

Pour le reste, il y a lieu de mentionner :

- ✓ le rafraîchissement et l'amélioration du site de l'Association confié à un professionnel, Nicolas Mahler ;
- ✓ la mise en ligne sur You Tube de vidéos concernant l'Association, et Marcel Rudloff ;
- ✓ le dépôt, aux Archives municipales, de la mémoire de l'Association : supports, matériels, et documents divers, notamment une partie de ceux présentés sans l'exposition ;
- ✓ la tenue de l'assemblée générale annuelle, le 24 juin, qui a été suivie par la conférence de Gérard Cardonne, autour de son livre « Le violoniste de Sarajevo », et d'un moment de convivialité ;
- ✓ le traditionnel moment de mémoire, le 1<sup>er</sup> novembre, au cimetière de Cronembourg, en présence de la Maire de Strasbourg, Jeanne Barseghian, devant la tombe de la famille Rudloff, d'abord, et celle d'Yvonne Knorr, ensuite.

De plus, il y a également les deux autres moments forts annuels de la vie de l'Association, qui concernent les remises des Prix attribués au titre de l'esprit de tolérance.

Et, en tout premier lieu, le Prix de la Tolérance Marcel Rudloff, attribué pour la 27<sup>e</sup> fois. La procédure de sélection et de désignation du lauréat du Prix de la Tolérance s'est à nouveau faite selon le schéma habituel : d'abord, appel large à proposition auprès de tous les membres pour identifier des lauréats potentiels ; ensuite, instruction par le président et validation par le conseil d'administration des propositions recueillies ; puis, hiérarchisation et classement par les membres du conseil d'administration ; et enfin, choix du lauréat par décision collégiale, lors d'une séance de travail ad hoc du conseil d'administration.

Le choix s'est porté sur l'association qui porte depuis plusieurs années, le festival annuel, les « Sacrées Journées de Strasbourg ». La cérémonie solennelle de remise du Prix qui a eu lieu le 17 mars, devant un auditoire de l'ordre de 80 personnes, s'est insérée par les hasards du calendrier dans les événements du centenaire. Elle avait une nouvelle fois comme cadre le lieu emblématique de la grande salle d'audience de la Cour européenne des Droits de l'Homme. C'est notre vice-présidente Marie-Paule Urban-Ruhlmann qui en a assuré l'animation, en remplaçant au dernier moment votre président, hospitalisé 3 jours auparavant. La partie musicale, très appréciée, fut assurée par notre ami Jean-Claude Chojcan et son ensemble Ballade.

L'autre événement phare est le "Prix Jeunes", qui s'adresse aux élèves des écoles, collèges et lycées d'Alsace, et pour lequel nous avons enregistré un regain d'intérêt en 2022, après les deux années perturbées par la pandémie. Mais 2023 n'a pas confirmé cette tendance, probablement en raison des multiples sollicitations et compétitions diverses dont les établissements scolaires font l'objet, alors que le rectorat avait confirmé un vif intérêt pour notre initiative. Le jury n'a pu examiner que 5 dossiers et a décidé de primer deux propositions : un projet présenté conjointement par des élèves des collèges de Pfulgiesheim et de Soufflenheim ; et un projet présenté par le collège international de l'Esplanade à Strasbourg.

La cérémonie de récompense, présidée par le recteur Olivier Faron, a eu lieu le 3 juillet, dans les locaux du Rectorat à Strasbourg, en présence de représentants des lauréats et des partenaires, ainsi que des membres du jury. Rappelons que depuis 2002, et jusqu'en 2023 inclus, les "Prix Jeunes" ont permis de mettre en exergue, pour des actions et projets exemplaires en matière de tolérance : 28 lycées (17 dans le Bas-Rhin et 11 dans le Haut-Rhin) pour 39 dossiers, 28 collèges (18 dans le Bas-Rhin et 10 dans le Haut-Rhin) pour 38 dossiers, et 14 écoles (10 dans le Bas-Rhin et 4 dans le Haut-Rhin).

Au total, l'année 2023, a donc connu une activité particulièrement dense, en raison de l'importance que nous avons souhaité donner à la célébration du Centenaire de la naissance de Marcel Rudloff, et qui a ainsi enrichi la mémoire de l'Association, dont l'essentiel, je le rappelle, est repris sur le site ([www.marcel-rudloff-tolerance.com](http://www.marcel-rudloff-tolerance.com)). En plus de documents, textes et supports multimédias consacrés à Marcel Rudloff,

on y trouve les discours et prises de parole lors des cérémonies, ainsi que les photos dont nous avons les droits, et les références aux articles de presse. On peut y lire aussi le contenu intégral du livre (épuisé) d'Alain Howiller : « Souvenirs pour demain ».

Comme 2024 est déjà largement entamée, puisque nous sommes arrivés au terme du premier semestre, qui regroupe généralement la majeure partie des activités de l'Association, quelques mots sur les événements de l'année en cours, moins nombreux et moins denses que l'année précédente.

L'événement majeur a été la remise du 28<sup>e</sup> Prix de la Tolérance à un lauréat double : l'association JSK, Joie et Santé Koenigshoffen, et son président Jacques Schumpp, le 15 mars dans la grande salle d'audience de la Cour européenne des Droits de l'Homme qui a bien voulu nous accueillir une fois de plus. Une belle et émouvante cérémonie, rehaussée par l'excellente prestation de l'ensemble musical de la Cour du Roi, et suivie par près de 90 personnes dont beaucoup avaient un lien fort avec l'association primée et son emblématique président qui a enchanté l'auditoire. La cérémonie se situe dans la lignée des très grands moments que le Prix Marcel Rudloff nous a permis de vivre en 27 ans, depuis 1998.

En ce qui concerne le "Prix jeunes", l'année 2024 enregistre un bilan décevant, avec 4 dossiers seulement (2 lycées et 2 collèges) examinés par le Jury qui a attribué 3 prix allant respectivement au Lycée polyvalent Marcel Rudloff de Strasbourg, au Collège du Kochersberg de Truchtersheim et au Collège Henri Poincaré de Saverne. La cérémonie de remise au Rectorat, annoncée initialement pour le 3 juillet, a été repoussée à la rentrée, en raison de l'actualité.

Au terme de ce rapport annuel, il est d'usage d'évoquer rapidement l'état de l'Association, créée, rappelons-le en 1997, et de formuler divers remerciements. Je ne vais donc pas déroger à la règle.

Malgré le plafonnement du nombre de cotisants et la difficulté à faire mieux que 2 ou 3 recrutements tous les ans, mais qui ne suffisent pas pour combler les départs, naturels principalement, la situation financière de l'Association reste saine. Avec une gestion sage et prudente des ressources provenant, de plus en plus, de la part des subventions et, de moins en moins, de la part des cotisations, nous arrivons pour l'instant à faire face à la forte augmentation des charges, notamment pour le Prix de la Tolérance, dont le coût pour l'année encours s'est élevé à un peu plus de 7.600 €.

Comme le précisera, dans un instant, Bernard Scharly en sa qualité de trésorier, le léger manque de l'exploitation est compensé par une imputation sur les réserves constituées patiemment lors des exercices antérieurs. Le nombre de cotisants s'est établi en 2023 à 72, contre 71 l'année précédente, loin des plus de 100, d'il y a quelques années, mais cette stabilité est néanmoins un sujet de satisfaction. À ce jour, nous avons enregistré 68 cotisations pour 2024. Merci à vous tous, cotisants, dont plusieurs donnent suite à la suggestion que nous leur avons faite d'être un peu plus généreux que les 40 € annuels de base.

Mais nos remerciements doivent aller prioritairement à nos deux subventionneurs institutionnels historiques, la Région Grand Est et la Ville de Strasbourg, dont le soutien n'a jamais fait défaut depuis l'origine. Sans ce double partenariat, et accessoirement celui de la Collectivité européenne d'Alsace, notre action et notre rayonnement ne pourraient être ce qu'ils sont.

Ce qui est constant aussi depuis le départ, c'est l'abnégation, le dévouement, la générosité et la fidélité de ceux qui font vivre et animent l'Association. En votre nom à tous, je remercie très chaleureusement : au premier rang Albert Hamm, notre premier vice-président qui assume désormais, en plus, la fonction de Président du Jury du Prix de la Tolérance, et également Bernard Scharly, notre remarquable trésorier. Tous les deux me secondent efficacement et sont toujours disponibles ; tous deux nous consacrent beaucoup de temps. Notre reconnaissance et mes remerciements vont également à tous les autres piliers, notamment les quelques administrateurs qui ne manquent aucune réunion et sont toujours disponibles. Avec le risque d'en oublier, je veux citer notamment celles et ceux qui sont le plus mis à contribution : Geneviève Louisadat, notre secrétaire générale, Geneviève et Hélène Rudloff, Marie-Paule Urban-Ruhlmann, Benoit Stein, Jean-Paul Brion, Driss Ayachour et Jean-Christophe Knorr.

Je vous invite maintenant à prendre connaissance du rapport financier, du trésorier Bernard Scharly. Puis, nous écouterons le rapport de notre réviseur aux comptes, Jean-Bernard Roemer, auquel nous disons également notre gratitude pour ce travail qu'il fait généreusement depuis de très longues années et que nous espérons qu'il acceptera de poursuivre.



## COMPTES ANNUELS 2023

ACTIF (€) au 31/12/2023	PASSIF (€) au 31/12/2023
<p style="text-align: right;">:   Soldes bancaires :                      33 192.33   -   _____   <b>Total de l'actif</b>                              <b>33 192.33</b></p>	<p style="text-align: right;">Fonds de réserves au 31/12/22 :        28 728.23   <b>Insuffisance 202</b>                              <b>- 6 735.90</b>   _____   Fonds de réserves au 31/12/2023        21 992.33   Provisions :                                      10 500,00   Charges à payer                                      700.00   _____   <b>Total du passif</b>                              <b>33 192.33</b></p>
CHARGES	PRODUITS
<p><u>Charges totales</u> :                              22 245.52   dont :   Centenaire M.Rudloff    11 530.13   Prix distribués            4 000.00   Manifestations            4 408.72   Fonctionnement            2 306.67     <u>Provisions pour 2024</u>                      10 500,00     _____   <b>Total</b>    <b>32 745.52</b></p>	<p><u>Cotisations</u>:                                      4 890.00     <u>Subventions</u> :                                      7 600,00   - Grand Est                                      3 600,00   - Ville de Strasbourg                      2 000,00   - CEA    2 000.00     <u>Produits divers</u>                                      250.00   _____   <u>Produits</u> : Total                                      :                                      12 740.00     <u>Produits financiers</u>                                      769.62     <u>Reprise de provisions</u>                                      12 500,00     <b>Insuffisance 2023</b>                                      <b>6 735.90</b>   _____   <b>Total des produits</b>                                      <b>32 745.52</b></p>

